

# Site NATURA 2000 "Vallée de l'Argenton"

Lettre d'information n°11 - Janvier 2017

## SOMMAIRE

- p.2 et 3 : la loutre et le castor
- p.4 : l'évaluation des incidences NATURA 2000

## ÉDITO

Le 30 juin 2016, l'Agglomération du Bocage Bressuirais (Agglo2B) a été désignée pour poursuivre la mission d'animation du site NATURA 2000 jusqu'en 2019. Dans ce cadre, l'Agglo2B va prolonger sa convention d'entente avec la Communauté de Communes du Thouarsais (CCT), afin de continuer à travailler sur les deux communes qui composent le site NATURA 2000 : Argentonnay (Agglo2B) et Val en Vignes, commune déléguée de Massais (CCT).

La présidence du Comité de Pilotage du site a également été renouvelée et confiée une nouvelle fois à M. Claude FERJOU qui assure cette fonction depuis 2010. Ce partage de l'animation du site et de la présidence du Comité de Pilotage montre bien la volonté des deux collectivités de poursuivre une gestion cohérente du site.

Afin d'achever la mise à jour du Document d'Objectifs du site NATURA 2000, un vaste travail de terrain, consistant à mettre à jour la cartographie des habitats naturels, va être entrepris en 2017. Ce travail sera mené par des spécialistes, notamment botanistes, afin de dresser un nouvel état des lieux des milieux et d'en dégager les évolutions positives et négatives pour mieux préserver ce patrimoine naturel.

Enfin, un sentier découverte du site NATURA 2000 va être aménagé autour du lac d'Hautibus à Argentonnay afin de valoriser les richesses de la vallée. Ce sentier sera composé de plusieurs pupitres d'information et permettra de découvrir la vallée et ses coteaux mais aussi la biodiversité présente dans les bourgs.

**Catherine PUAUT**

Vice-Présidente  
de l'Agglomération du Bocage Bressuirais  
en charge du Développement Durable

**Claude FERJOU**

Président du Comité de Pilotage  
Communauté de communes  
du Thouarsais



# La loutre et le castor dans la vallée de l'Argenton

## La discrète loutre...

### Fiche signalétique

**Classe :** mammifères

**Ordre :** carnivores

**Famille :** mustélidés

**Poids :** entre 5 et 11 kg

**Longueur totale du corps :** 1,10 à 1,30 m (queue de 30 à 35 cm)

**Pelage :** très dense (35 000 à 50 000 poils/cm<sup>2</sup>), pelage de couleur marron foncé ou brun fauve

**Longévité :** n'excède guère 5 ans dans la nature, 17 ans maximum en captivité

**Période d'activité :** nocturne et crépusculaire, localement diurne

La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) est un mammifère semi-aquatique, carnivore, qui utilise à la fois les milieux terrestre et aquatique.

Elle consomme principalement des poissons, mais elle peut également se montrer opportuniste selon les proies qu'elle rencontre (amphibiens, écrevisses...).

Mâles et femelles vivent séparément. Le territoire du mâle peut s'étendre sur plusieurs dizaines de kilomètres de cours d'eau. Celui de la femelle est

moins vaste. Seule la reproduction les conduit à se retrouver. Mais une fois accouplés, ils se séparent et c'est la femelle qui va élever seule ses 2 ou 3 petits. C'est durant cette période que les loutrons devront apprendre à chasser par eux-mêmes.

destruction deviennent interdites et c'est en 1981 que l'espèce devient protégée. A partir de là, le retour spontané de la loutre s'amorce et s'accompagne de nouvelles mesures de protection, notamment en 2013, avec l'interdiction d'utiliser des pièges tuants à moins de 200 m des bords de cours d'eau où la présence de l'espèce est avérée.



Une loutre de l'Argenton prise au piège-photo à Argentonnay (Argenton les Vallées) en 2010.

Les différentes observations faites par les naturalistes locaux depuis 1970, montrent que la loutre a toujours été présente dans la vallée de l'Argenton mais certainement en quantité moins importante qu'aujourd'hui. En 2016, la Loutre d'Europe occupe l'ensemble de l'Argenton et la plupart de ses affluents et semble apprécier l'abondance de nourriture et les berges relativement préservées du site NATURA 2000.



Épreinte de Loutre d'Europe

La loutre est un animal très discret, farouche et laissant comme indice de présence ses excréments, appelées **épreintes**, qu'elle va déposer régulièrement sur des promontoires. Les épreintes sont composées de restes de proies (arêtes et écailles de poissons, os d'amphibiens, carapaces d'écrevisses...) et dégagent une odeur particulière d'huile de lin. Sur le bassin de la Loire, la loutre a décliné à partir de 1940 jusqu'au début des années 1970, notamment en raison de la chasse et du piégeage. Seuls quelques noyaux de population se maintiennent, notamment sur l'Ouest de la France, pour ce qui concerne la vallée de l'Argenton. Puis, en 1972, sa chasse et sa

### Un réseau deux-sévrien...

En 2007, un réseau de techniciens de rivière s'est créé sur le bassin du Thouet afin de définir les zones de présence de la Loutre pour une meilleure prise en compte de l'animal lors des différents travaux d'entretien des cours d'eau. L'ONCFS\*, par son réseau, menait des missions identiques sur la loutre et le castor. Les deux groupes ont mis en commun leurs données et forment aujourd'hui un réseau de 35 structures, composé de collectivités, syndicats de rivières, associations naturalistes, fédérations... Cette coopération a permis de sensibiliser un grand nombre d'acteurs et d'augmenter considérablement les linéaires prospectés.

Les états des lieux peuvent ainsi être rapidement réalisés et cette dynamique permet à chaque structure d'intégrer la présence de ces deux mammifères aquatiques dans les différents travaux de gestion des milieux pour limiter les dérangements et favoriser leur développement.

Toutes les connaissances acquises depuis 2007 ont été synthétisées dans une publication parue en janvier 2014 : **Réseau Loutre et Castor des Deux-Sèvres : une aventure humaine.**

\*Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

# Le retour du castor

## Fiche signalétique

**Classe :** mammifères

**Ordre :** rongeurs

**Famille :** castoridés

**Poids :** 21 kg en moyenne

**Longueur totale du corps :** 80 cm à 1,10 m (queue de 21 à 31 cm)

**Pelage :** dense (12 000 à 23 000 poils/cm<sup>2</sup>), brun jaunâtre

**Longévité :** 10 à 15 ans en moyenne, 20 ans maximum en captivité

**Période d'activité :** nocturne et crépusculaire

Le Castor d'Eurasie (*Castor fiber*), qui est le plus gros rongeur d'Europe, consomme des jeunes pousses d'arbres, de l'écorce, des feuilles... et affectionne particulièrement les bois tendres comme le peuplier et le saule. L'essentiel des coupes que fait le castor concerne des pousses ou des branches de 2 à 8 cm de diamètre.

Le castor vit en famille, composée d'un couple d'adultes, des jeunes de l'année et de

ceux de l'année précédente. Cette cellule familiale occupe un territoire pouvant atteindre 3 km de cours d'eau. Ce n'est donc pas un animal au caractère envahissant comme son cousin le ragondin. Il occupe différents types de gîtes : terrier, terrier-hutte ou hutte.



Le castor et sa queue plate si particulière

La présence du castor ne passe pas inaperçue. Il laisse derrière lui plusieurs indices très particuliers qui empêchent toute confusion avec un autre mammifère. Les plus visibles sont les coupes de branches ou les abattages d'arbres, taillés en forme de sablier pour les plus gros diamètres, sur lesquels les marques des dents sont bien visibles. On peut également observer des amas de branches écorcées, appelés "réfectoires" et de branches prêtes à consommer, appelés "garde-manger". Enfin, tout comme la loutre, le castor marque son territoire en déposant au sol une substance très odorante : **le castoréum**. Celui-ci est notamment composé d'acide salicylique, autrefois utilisé en médecine et en parfumerie.

A la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, quelques dizaines d'individus subsistaient dans la basse vallée du Rhône. Sa protection en 1908 a permis une reconquête du bassin rhodanien dès les années 1930. En 1968, sa protection devient nationale et des individus prélevés dans la vallée du Rhône sont introduits sur la Loire dans le Loir-et-Cher. Dès cette réintroduction, le castor a pu recoloniser l'axe Loire et plus tard ses affluents, comme le Thouet, ce qui explique son retour sur la vallée de l'Argenton.



Les premiers indices de castor sont observés sur l'Argenton en 2008 à Argenton les Vallées, puis le mammifère s'installe, dès 2009, à Argenton l'Eglise et Bouillé-Loretz, sur la partie aval proche du Thouet. Depuis, il a recolonisé petit à petit l'Argenton et les dernières observations confirment sa présence jusqu'à Massais.

Le castor occasionne peu de dégâts sur la végétation rivulaire si elle est riche et diversifiée. En l'absence de jeunes pousses, il peut néanmoins abattre ou écorcer des peupliers de gros diamètre entraînant leur dépérissement. Mais cela reste très ponctuel et ses coupes régulières sur les jeunes arbres constituent un entretien permanent de la végétation, notamment vis-à-vis des crues.



Scannez ce QR Code pour télécharger la publication "Réseau Loutre et Castor des Deux-Sèvres : une aventure humaine"



## QUELQUES RICHESSES DE LA VALLÉE...



**Ficaire**  
*Ficaria verna*



**Reine des près**  
*Filipendula ulmaria*



**Petite pimprenelle**  
*Poterium sanguisorba*



**Lathrée clandestine**  
*Lathraea clandestina*

## Évaluation des incidences NATURA 2000 2<sup>ème</sup> liste locale

Dans les précédents numéros, nous vous avons présenté le nouveau régime d'évaluation des incidences qui a pour objectif de prévenir d'éventuels dommages sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire des sites NATURA 2000.

Cette évaluation des incidences vise des Plans, Projets, Manifestations ou Activités (PPMA) qui sont, soit soumis à un régime administratif existant (la Loi sur l'Eau par exemple), soit pour lesquels un régime d'évaluation propre a été créé.

Ainsi, les PPMA ont fait l'objet d'une liste nationale parue par décret le 09/04/2010 et de deux listes locales à l'échelle des départements. Pour les Deux-Sèvres :

- **1<sup>ère</sup> liste locale** : PPMA déjà soumis à un régime d'approbation et soumis à évaluation des incidences NATURA 2000 (Arrêté préfectoral du 31/03/2011 modifié par l'arrêté du 08/04/2015),
- **2<sup>ème</sup> liste locale** : PPMA soumis à évaluation des incidences NATURA 2000 constituant un régime d'autorisation propre à NATURA 2000 (Arrêté préfectoral du 08/04/2015).

Scannez ce QR Code pour consulter  
les listes nationales et locales



## Mieux connaître la vallée de l'Argenton Nouveau site web



Dans un souci de mieux faire connaître la vallée de l'Argenton, l'Agglomération du Bocage Bressuirais et la Communauté de Communes du Thouarsais vous proposent un nouveau site web spécifique à votre site NATURA 2000. Il s'agit d'un outil de communication, mis à disposition par les Ateliers Techniques de l'Environnement, qui vous permettra d'avoir toutes les informations utiles sur le site, son actualité, ses espèces et ses habitats ainsi que les différents outils de gestion.

Pour découvrir ce patrimoine naturel remarquable, rendez-vous à l'adresse suivante : [valleeargenton.n2000.fr](http://valleeargenton.n2000.fr)

## CONTACT

### Guillaume KOCH

Animateur du site NATURA 2000  
Agglomération du Bocage Bressuirais  
27, bd du Colonel Aubry - BP 90184  
79304 BRESSUIRE Cedex  
05 49 65 99 59 - 06 31 26 66 37  
[guillaume.koch@aggl02b.fr](mailto:guillaume.koch@aggl02b.fr)

### Pour les Mesures Agro-Environnementales Julie CADU

Conseillère Agro-Environnementale  
Chambre d'Agriculture de Bressuire  
65, boulevard de Nantes - CS 80015  
79301 BRESSUIRE Cedex  
05 49 77 15 15  
[julie.cadu@deux-sevres.chambragri.fr](mailto:julie.cadu@deux-sevres.chambragri.fr)